

Droit de réponse pour la liste "Un nouveau souffle pour Riscle"



Droit de réponse pour la liste "Un nouveau souffle pour Riscle"

La liste "Ensemble pour l'avenir" et sa tête de liste Pierre Tachon, nous communique son droit de réponse :

"La tête de liste « Ensemble pour l'avenir » a développé dans un article paru dans votre journal, une polémique et des invectives infondées qui viennent polluer la sérénité des débats. Force est de constater que « la force tranquille » a changé de camp. Il est tout de même nécessaire de lever très rapidement l'équivoque sur deux points.

Nous avons simplement évoqué que l'éviction de Christophe TERRAIN ayant créé un grand vide, il nous a semblé opportun de profiter de l'ouverture pour s'investir pour le bien commun. C'est tout. Son éviction est un fait que même l'équipe adverse reconnaît et assume pleinement dans ses critiques pour retrouver selon ses propres termes la confiance. Et l'intéressé lui-même a dit publiquement que cela le contraint à partir sans gloire. Nous n'y sommes pour rien. C'est connu et factuel, il n'y a aucune spéculation possible.

Sur le fait qu'habitant Maulichères, je n'aurai pas de projet enraciné dans la vie quotidienne de Riscle pour le bien de ses habitants. Leur méconnaissance de la réalité riscloise des choses importantes m'effraie et m'oblige à rétablir la vérité. J'ai créé à Riscle en 1985 la pisciculture de Tarsaguet avec ma compagne. A cette époque, l'élevage de l'esturgeon était interdit bien que, pendant des millions d'années, il venait se reproduire en rivière basse jusqu'à sa disparition en 1947. Nous avons dû attendre 1991 pour être la première entreprise au monde à se lancer dans la production de caviar d'aquaculture. C'est en 1998 que nous avons commencé à commercialiser notre caviar qui a connu progressivement un vif succès. Quand la digue de Riscle sur l'Adour, dite de Lacaussade, a cédé, les autorités administratives ont affirmé que cet ouvrage était d'une utilité publique essentielle pour protéger Riscle des inondations et qu'il y avait urgence de procéder à sa réfection. Malgré cela, nous avons reconstruit en 2002 les trois quart de l'ouvrage qui était détruit, seuls et à nos frais, avec les bénéfices du caviar pour rembourser les emprunts correspondants. Nous avons effectivement déménagé en 2008 de l'autre coté du canal à Maulichères à quelques centaines de mètres de la pisciculture. J'ai continué, bien évidemment, toute mon activité professionnelle à Riscle et j'ai été conseiller municipal de 2008 à 2014. Dernièrement, nous avons vendu uniquement les parts de notre société commerciale à Prunier Manufacture. Nous avons conservé en propriété le foncier, le canal, la digue et les droits d'eau afférents que nous avons loués par bail emphytéotique. De ce fait, Prunier Manufacture a contractuellement l'obligation de l'entretien de cet ouvrage indispensable pour la sécurité de Riscle. Il y a quelques temps, cette société a même investi, comme nous en 2002, près de 300 000 euros pour réparer une brèche de l'ancienne section. Voilà donc une entreprise bien enracinée dans l'environnement dans lequel elle évolue. Et si cette digue continue de protéger certains habitants des inondations et que son entretien perdure encore pendant quarante ans, c'est bien à moi qu'on le doit. Je ne connais personne qui peut se prévaloir d'un engagement financier aussi important aux bénéfices des risclois.

Par ailleurs, j'exerce la présidence bénévoles de trois associations qui exercent leurs prérogatives sur Riscle et l'intercommunalité. Au niveau social Sol'Adour qui distribue les produits de la banque alimentaire, pour le sport Soleil levant le club de karaté Riscle-Plaisance et sur le plan économique l'Office de Tourisme des trois intercommunalités Armagnac Adour, Adour Madiran et Bastides et vallons du Gers.

En conclusion, les riscloises et les risclois méritent mieux que d'avoir à se déterminer sur des invectives médiatiques.